

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

Convocation du 26 avril 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 2 mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, et Chani PETIT.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés :

Absents : Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES, Evelyne GIRARDON et Florence RIUS.

**2022-23/ Décision modificative budgétaire n°1 du budget 2022 de la commune**

**Rapporteur : Elvine LEON**

Afin de baisser le montant des dépenses imprévues qui est trop important, et pouvoir constituer des provisions pour risques, il est proposé de procéder à la modification budgétaire du budget principal de la commune de la manière suivante :

COMPTES	DEBITS	CREDITS
022 Dépenses imprévues	42 894.40 €	
6815 Provisions pour risques et charges de fonctionnement		500 €
6817 Provisions pour dépréciation des actifs circulants		500 €

6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marches		2000 €
6713 Secours et Dots		2000 €
6718 Autres charges de gestion courante		1000 €
678 Autres charges exceptionnelles		36 894.40 €
<b>TOTAL</b>	42 894.40 €	42 894.40 €

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

➤ d'approuver la proposition de décision modificative budgétaire n°1 sur le budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

le maire,



Diogène BATAÏLLA